

ENQUETE PUBLIQUE

COMMUNE DE MONTBRISON (LOIRE)

**CLASSEMENT D'OFFICE DANS LE DOMAINE
PUBLIC DES VOIES DU LOTISSEMENT LES
AMANDIERS**

**CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE-ENQUÊTEUR
Alexandre MASSARDIER**

09 AOÛT 2026

AVIS FAVORABLE

L'objet de la présente enquête publique est d'informer la population et de recueillir ses observations au sujet du classement d'office dans le domaine public des voies du lotissement les Amandiers

Portée de l'enquête publique

L'enquête a pour finalité de :

- Informer le public sur la nature et les conséquences des déclassements / Aliénations / Classements envisagés ;
- Recueillir les observations, remarques ou oppositions des habitants ou usagers concernés ;
- Permettre au commissaire enquêteur de formuler un avis motivé, transmis au conseil municipal.

Contexte et justification

Une procédure de rétrocession de voiries du lotissement Les Amandiers a été initiée par la ville de Montbrison. Une enquête publique avait été réalisée en 1993 suivie d'une délibération approuvant la rétrocession des voiries dans le domaine public. Cependant, la procédure n'a jamais été finalisée. A ce jour, les parcelles AT 809 et AT 805 appartiennent toujours aux indivisaires du lotissement.

En conséquence, afin de finaliser la procédure la commune souhaite procéder à l'intégration d'office des voies dans le domaine public. L'enquête publique constitue un préalable indispensable en application des articles R.141-4, R.141-5 et R.141-7 à R.141-9 du code de la voirie routière.

* * *

A l'issue de l'enquête, le commissaire-enquêteur constate que l'enquête relative au Classement d'office dans le domaine public des voies du lotissement les Amandiers, soumis à enquête publique, est conforme aux règles et à l'intérêt général.

Le commissaire-enquêteur observe notamment qu'un seul avis favorable a été recueilli.

et donne au projet de déclassement un avis FAVORABLE

Fait à SAINT-ETIENNE le 09 AOÛT 2026

Le commissaire-enquêteur

Alexandre MASSARDIER

